

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

INSTITUT D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES DE PARIS
(IAE de Paris)

8bis rue de la Croix jarry – 75644 PARIS Cédex 13

**Prestation de travaux de recherche à titre de prestations de service
- chaire FINAGRI -**

Date et heure limites de réception des offres

Lundi 3 juillet 2017 - 12 heures

Règlement de la Consultation
Marché passé en procédure adaptée
n° IAE 2017MSSPRECH07

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

1 Objet et étendue de la consultation

- 1.1 Objet de la consultation*
- 1.2 Etendue de la consultation*
- 1.3 Décomposition de la consultation*
- 1.4 Variantes*

2 Conditions relatives à la consultation

- 2.1 Conditions de participation*
- 2.2 Forme juridique en cas de groupement*
- 2.3 Conditions particulières d'exécution*
- 2.4 Durée et délais d'exécution*
- 2.5 Délai de validité des offres*
- 2.6 Mode de règlement du marché et modalités de financement*

3 Dossier de consultation

- 3.1 Contenu du dossier de consultation*
- 3.2 Retrait du dossier de consultation*

4 Présentation des candidatures et des offres

- 4.1 Dispositions générales*
- 4.2 Documents à produire*

5 Conditions d'envoi ou de remise des plis

6 Examen des candidatures et jugement des offres

7 Renseignements – Voies et délais de recours

- 7.1 Demande de renseignements*
- 7.2 Voies et délais de recours*

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

1-Objet et étendue de la consultation

1.1-Objet de la consultation

Le marché à procédure adaptée a pour objet la réalisation de travaux de recherche à titre de prestations de service dans le cadre de la Chaire FINAGRI visant à développer des connaissances et des enseignements dans le domaine du financement alternatif au secteur agricole.

La prestation de recherche a pour résultat la réalisation d'études en Finances en accord avec les termes du présent cahier des clauses particulières et selon le Protocole Scientifique joint à l'annexe 1

Le pouvoir adjudicateur est le directeur de l'Institut d'Administration des Entreprises de Paris.

1.2-Etendue de la consultation

Le présent marché entre dans la catégorie des marchés de fournitures et de services. 27 du décret 2016-360 relatif aux marchés publics..et est organisé selon une procédure et des modalités propres au pouvoir adjudicateur.

1.3-Décomposition de la consultation

Sans objet

1.4-Variantes

Sans objet.

2-Conditions relatives à la consultation

2.1-Conditions de participation

Renseignements concernant la situation propre du fournisseur, justificatifs quant aux conditions d'accès à la commande publique visés à l'article 44 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ; renseignements et formalités nécessaires pour l'évaluation des capacités professionnelles, techniques et financières minimales requises du candidat.

2.2-Forme juridique en cas de groupement

Sans objet.

2.3-Conditions particulières d'exécution

Cette consultation ne comporte aucune des conditions particulières d'exécution. Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprises ou d'établissements tels que définis aux articles 10 et 13 du décret 2016-360.

2.4-Durée et délais d'exécution

La durée d'exécution est fixée à 1 an à partir de la date de notification prévue au plus tard le 10 juillet 2017 et est renouvelable par tacite reconduction sans que la durée

totale ne puisse excéder **2 ans**. Le présent marché pourra être résilié selon les dispositions du chapitre V du CCAG/FCS et dans les conditions du présent CCP. Les délais d'exécution sont laissés à l'initiative des candidats qui devra les préciser en annexe à l'acte d'engagement.

2.5-Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **60 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.6-Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes par le pôle dépenses du service financier.

3-Dossier de consultation

3.1-Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

Le règlement de la consultation (R.C.)

Le cahier des clauses particulières (C.C.P)

L'acte d'engagement (A.E.) accompagné du protocole scientifique

3.2-Retrait du dossier de consultation

Les dossiers de consultation seront :

- soit téléchargés gratuitement, après connexion, sur le portail électronique <http://www.achatpublic.com> ;
- soit téléchargés sur le site internet de l'IAE de Paris www.iae-paris.com ;
- soit retirés sur RDV auprès de :

IAE de PARIS
Service financier – Marchés publics
8 bis rue de la Croix Jarry
75013 Paris
resaf.iae@univ-paris1.fr
01 44 08 73 34/40

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée.

N.B. : le retrait des documents par voie électronique n'oblige par le soumissionnaire à déposer électroniquement son offre et inversement.

4-Présentation des candidatures et des offres

4.1-Dispositions générales

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces (voir article 4.2), datées et signées par lui :

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

4.2-Documents à produire

Le candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Pièces de la candidature :

1) Les renseignements concernant la **capacité économique et financière de l'entreprise** tels que prévus à l'article 44 du décret :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;

2) Les renseignements concernant les **références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise** tels que prévus à l'article 44 du décret :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.

3) **la lettre de candidature** (imprimé DC1), accompagnée, le cas échéant, du pouvoir habilitant le signataire à engager l'entreprise. En cas de candidatures groupées, une seule lettre de candidature sera établie par tous les membres du groupement ; elle précisera la nature du groupement et désignera le mandataire.

4) **la déclaration sur l'honneur** (imprimé DC2) attestant que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de soumissionner aux marchés publics ;

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il est constaté que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 10 jours. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

Pièces de l'offre :

5) l'acte d'engagement daté et signé accompagné du protocole scientifique,

6) Mémoire technique des mesures mises en oeuvre pour la bonne exécution du marché, daté et signé.

7) Un relevé d'identité bancaire ou postal original.

Le CCP n'a pas à être remis. Il est réputé lu et approuvé par la signature de l'acte d'engagement.

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les pièces de la candidature et de l'offre.

5-Conditions d'envoi ou de remise des plis

5.1- Transmission sur support papier

Le pouvoir adjudicateur préconise la transmission des offres sur support papier.

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour :
MARCHE « PRESTATION DE TRAVAUX DE RECHERCHE A TITRE DE PRESTATION DE SERVICE – CHAIRE FINAGRI »

NE PAS OUVRIR

Ce pli devra être remis contre récépissé à

IAE de Paris
1^{er} étage (accueil)
12, rue Antoine de Baïf - 75013 – PARIS
Heures d'ouverture : 9-12h et 14-17h du lundi au vendredi

ou, envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, à

IAE de Paris
Service financier-Marchés publics
8 bis rue de la Croix Jarry - 75644 – PARIS Cedex 13

Il devra parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

Le pli précité doit contenir respectivement dans une seule enveloppe, les **Pièces de la candidature** et les **Pièces de l'offre** dont le contenu est défini au présent règlement de la consultation.

ATTENTION : *les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et heures limites visées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.*

5.2- Transmission électronique

Pour les candidats qui souhaitent envoyer leurs plis sous forme dématérialisée, la transmission des candidatures et des offres par voie électronique s'effectue conformément aux dispositions De l'article 40 du décret.

La transmission des documents par voie électronique doit être réalisée à l'adresse suivante : <http://www.achatpublic.com> . Il est à préciser que le choix du mode de transmission est irréversible : l'utilisation d'un mode de transmission différencié entre la candidature et l'offre **n'est pas autorisée**.

La transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, disquette ou tout autre support matériel) **n'est pas autorisée**.

Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées pour les réponses sur support papier (fichiers distincts dont l'un comporte les pièces de la candidature et l'autre, les pièces de l'offre). Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Les candidats peuvent également transmettre, dans les délais impartis pour la remise des plis, une copie de sauvegarde sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention : « copie de sauvegarde ». Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : tous formats usuels de Microsoft Office.

Le niveau minimum de signature électronique exigé des candidats est le Niveau I de la PRIS V1 (Politique de Référencement Intersectorielle de Sécurité). Le certificat de signature utilisé doit être référencé sur la liste disponible à l'adresse suivante :

<http://www.entreprises.minefi.gouv.fr/certificats/>.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Tout document contenant un virus informatique sera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Les documents transmis par voie électronique seront re-matérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite du marché papier.

6-Examen des candidatures et jugement des offres

Le jugement des candidatures s'effectuera en application des articles 50 à 55 du décret **2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et portera sur les renseignements** demandés à l'article 4.2 du présent règlement de la consultation.

Lors de l'ouverture des candidatures, seront éliminés :

- Les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandés dûment complétés et signés de la personne habilitée à le faire,
- Les candidats dont les garanties professionnelles et financières sont insuffisantes.

Les critères intervenant pour le **jugement des offres** sont pondérés de la manière suivante :

<i>Critères</i>	<i>Pondération</i>
1 - Prix des prestations	35%
2 -Les délais d'exécution proposés par le candidat	10%
3-La valeur technique de l'offre appréciée au vu des références professionnelles	55%

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que toute offre incomplète sera immédiatement écartée.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire **en attendant que le candidat produise les certificats (NOTI2) et attestations prévues à l'article 44** du décret 2016-360. Le délai impartit par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours. La production d'une attestation d'assurance est également obligatoire.

7-Renseignements – Voies et délais de recours

7.1 Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite à :

Dominique RIVIERE
Secrétaire générale
8 bis, rue de la Croix Jarry
75013 PARIS
riviere.aie@univ-paris1.fr ou à resaf.iae@univ-paris1.fr

7.2 Voies et délais de recours

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Paris
7, rue de Jouy 75181 Paris Cedex 04
tél. : 0144594400 télécopieur : 0144594446

greffe.ta-paris@juradm.fr / <http://paris.tribunal-administratif.fr> référé précontractuel prévu aux articles L551-1 et suivants et R551-1 du code de justice administrative (CJA), délai ouvert jusqu'à la signature du marché ; référé contractuel prévu aux articles L551-13 et suivants et R551-7 et suivants du CJA, sous 31 jours après la parution de l'avis d'attribution ; recours en contestation de validité du marché selon la jurisprudence Conseil d'Etat-16 juillet 2007-Société Tropic-requête n°291545, sous 2 mois après la parution de l'avis d'attribution, arrêt consultable à www.legifrance.gouv.fr.